

REVUE



DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

—
1846.

Verzeichniss der Münzen-und Medaillen-Sammlung des verstorbenen Doctors der Medecin, Herrn Franz Sales FRANK. Wien, SCHAUENBURG et comp. (1844) in-8° de VI et 212 pages.

La vente que nous annonçons ici a eu lieu, à Vienne, le 21 octobre dernier et jours suivants. Le *Catalogue* comprend 2,487 lots de monnaies et médailles du moyen-âge et des temps modernes, puis une série de 77 médailles frappées à l'honneur d'hommes ou de femmes célèbres qui n'ont pas exercé le droit de battre monnaie.

Quoique, sous le rapport du nombre, ce cabinet le cède à beaucoup d'autres, et que l'or n'y abonde pas, il n'en mérite pas moins une mention toute particulière à cause de l'importance et de la rareté des pièces qui le composent. En effet il y a plus d'une médaille, plus d'une monnaie qu'on chercherait en vain ailleurs même dans les cabinets royaux.

Mr. Frank a embrassé toute l'Europe et même il n'a pas tout à fait négligé l'Asie, l'Afrique et l'Amérique qui s'y trouvent représentés par quelques pièces. Pendant quarante ans, dit le rédacteur du *Catalogue*, Mr. Frank n'épargna ni soins, ni sacrifices pour enrichir son cabinet, en s'attachant surtout à acquérir des pièces intéressantes; et aussi tout témoigne en faveur du goût et des connaissances de celui qui a formé cette collection. Son possesseur actuel, le général V. H... (1), l'a encore augmentée de quelques centaines d'articles parmi lesquels il s'en trouve de fort remarquables.

Le rédacteur du *Catalogue* a suivi le système géographico-alphabétique, en prenant pour guide l'ouvrage de J. Leitzmann (2). Disons

(1) Nous trouvons ces initiales dans le *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde* du Dr. Koehn. IV Jahrgang, bl. 317.

(2) *Abriss einer Geschichte der gesammten Münzkunde.*

ici en passant que cet ordre nous paraît à certains égards préférable à celui d'Appel plus généralement suivi en Allemagne. Au reste, nous nous proposons d'examiner un jour les différents modes de classification adoptés en Allemagne, qui, pour la plupart nous paraissent assez défectueux et dont plusieurs peuvent subir d'importantes modifications.

Mais revenons au *Catalogue* du docteur Frank, et disons qu'il a été rédigé avec beaucoup de soin et que toutes les pièces y sont parfaitement décrites. C'est là l'essentiel pour le *Catalogue* d'une vente. Tous les numéros sont très reconnaissables, soit par les légendes des pièces qui ont été données en entier, soit par un renvoi aux auteurs qui les ont décrites. Là où il était nécessaire, on a indiqué le diamètre d'après la mesure d'Appel, ainsi que le poids. Ceci s'applique surtout aux médailles, car on sait que pour les monnaies du moyen-âge, où la valeur intrinsèque est peu de chose, ou pour celles qui ont la grandeur de l'écu (thaler), cela était complètement inutile. Le degré de rareté est indiqué par R, RR, RRR et RRRR. Le nombre quatre est le maximum.

C'est surtout parmi les thalers qu'il y a des raretés de premier ordre. Le rédacteur du *Catalogue* et Mr. Koehne ont déjà cité comme rarissime l'écu de Joachim, électeur de Brandenbourg, de 1521, sous le n° 906. Celui de Jean-Basile Héraclide, prince ou Voïvode de Moldavie, 1562 (n° 1409); celui de René II, duc de Lorraine, 1488 (n° 1796). Observons toutefois que Mr. de Sauley, qui a publié cette pièce d'après l'exemplaire du cabinet de Vienne, doute que ce soit une monnaie (1).

En fait de monnaies du moyen-âge, ce sont les suites allemandes et italiennes qui méritent surtout l'attention.

(1) De Sauley : *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine* (PL. XIII, n° 5)

La rubrique : *Royaume de Belgique* comprend 108 numéros, tant médailles que monnaies. Nous y remarquons, sous le n° 1,425, le grand réal d'argent de Maximilien et de Philippe, gravé dans Van Mieris (1); sous le n° 1,426 le florin d'argent de Charles V pour la Flandre; puis quelques belles médailles du premier volume de Van Loon. Un lion heaumé d'Antoine de Bourgogne avec LOVAN (n° 1,478); le pied-fort (*Doppel-Dickthaler*) du double gros de Jean IV, frappé à Vilvorde (n° 1,479). Comparez Verachter (PL. XI, n° 1) (2).

Sous le n° 1,480, le rédacteur du *Catalogue* attribue à Philippe de St. Pol, prédécesseur de Philippe-le-Bon dans le duché de Brabant, une monnaie qu'il décrit de la manière suivante : † PHS ∴ DEI ∴ GRACIA ∴ DVX ∴ BRAB., un ange porte, dans la main droite, une croix en guise de crosse, de la gauche, il tient devant lui un écu à quatre lions. — *Rev.* PAX - OPTIM - A ∴ RER - VM 1429, grande croix ornée coupant la légende et ayant en cœur la lettre B. Il observe que cette pièce avait déjà été décrite par Appel, mais ajouta-t-il, cet auteur, en prenant le chiffre 2 du millésime pour un 8, l'a attribuée par erreur au fils de Maximilien, Philippe-le-Beau. Il n'a pas remarqué, continue-t-il, que le titre d'ARCHIDVX AUSTRIÆ ne s'y trouve pas, et ensuite que ce n'est pas là la devise de Philippe-le-Beau.

Les lecteurs belges de la *Revue* sauront tous que ce n'est pas Appel, mais le rédacteur du *Catalogue* de Mr. Frank qui s'est trompé, et que c'est bien 1489 que porte cette pièce. Il a ignoré que c'est seulement, en 1474, sous le règne de Charles-le-Téméraire, que l'année apparaît pour la première fois sur les monnaies, tant en Flandre qu'en Brabant (3), et que Philippe-le-Beau, sur les nom-

(1) *Historie der nederlandsche vorsten.* V. I, p. 189, n° 2.

(2) *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas.*

(3) C'est dans les Pays-Bas qu'on voit le premier usage de mettre le

breuses monnaies frappées en 1488 et 1489, ne porte que rarement le titre d'archiduc d'Autriche (1). Quant à la devise *pax optima rerum*, nous ne l'avons rencontrée sur aucune autre pièce, mais elle offre la plus grande analogie avec celles adoptées pour les monnaies de cette époque si orageuse, telles que : *fiat pax in virtute tua*, *reformatio guerræ pax est*, *reformatio post guerram pax*, *amissa bello pax restaurata*, etc.

Au reste, la pièce qui nous occupe ici et qui ne se trouve, pour autant que nous sachions, dans aucun cabinet en Belgique, offre la plus grande ressemblance de type avec celle publiée par Mr. Verachter (PL. V, n° 8), dont elle n'est peut-être qu'une variété.

Nous signalerons encore dans le *Catalogue* du docteur Frank le n° 1,494, ducaton de Maximilien-Emmanuel de Bavière 1715, le n° 1,505, essai en argent de l'obsidionale d'Anvers, de 5 centimes 1814; le n° 1,516, thaler de Christophore de Manderscheid, abbé de Stavelot (Madai, n° 975); n° 1,518, un dito de Philippe de Montmorency, comte de Horn et seigneur de Weert (Madai, n° 1,752).

Ce peu de citations suffiront pour prouver que ce cabinet renferme aussi pour notre pays des pièces capitales et même rarissimes.

Nous regrettons que l'on ait introduit dans la rubrique du royaumillésime sur les monnaies. Celles des seigneurs de Scovorst sont apparemment les plus anciennes avec dates, viennent ensuite celles des villes d'Aix-la-Chapelle et de Groningue et celles des évêques d'Utrecht. De toutes ces localités, il existe des pièces avec des millésimes antérieurs à 1474.

Notre plus ancien jeton avec date est de 1468, c'est celui des maîtres de la monnaie de Bruges. Van Micris l'a donné, I, 98.

(1) Ce fait s'explique assez bien par les événements historiques. Au reste, nous reviendrons sur les monnaies frappées pendant la minorité de Philippe-le-Beau.

me de Belgique une sous-division pour la Bourgogne. On aurait dû séparer les pièces frappées pour ce dernier pays (1) d'avec celles que les ducs de Bourgogne firent battre pour le Brabant, la Flandre, le Hainaut et la Hollande. Ainsi, nous répudions les nos 1,412, 1,413, 1,414 etc. comme ne nous appartenant pas.

Mais si d'un côté nous voulons voir classées ailleurs les monnaies bourguignonnes, d'un autre nous devons revendiquer, pour la Belgique, quelques numéros que le rédacteur du *Catalogue* a placés sous les rubriques d'autres pays. Ainsi, une pièce de Wenceslas II, roi des Romains, mais frappée à Luxembourg, figure parmi les impériales (n° 33). Nous y trouvons encore, sous le n° 50, le florin d'argent de Charles V, frappé pour le Brabant. On sait que les amateurs allemands, pour enrichir les suites de leur pays, nous enlèvent souvent des pièces qui nous appartiennent. Cela arrive surtout pour Charles-Quint, qui, chose remarquable, n'a pas frappé monnaie en sa qualité d'empereur d'Allemagne, tandis qu'il existe de lui une grande variété de pièces pour les duchés de Brabant et de Gueldre et les comtés de Flandre et de Hollande. Nous devons protester contre cette espèce de spoliation. Pour nous nos richesses monétaires sont tellement étendues que nous n'avons pas besoin de recourir à des pareilles fraudes.

La rubrique du *royaume des Pays-Bas* s'étend depuis le n° 2,087 jusqu'au n° 2,119, et ne comprend par conséquent que trente-deux articles. Nous y distinguons cependant un gros tournois de Florent V, comte de Hollande, un Thaler de Guillaume, seigneur de Batembourg et Bronchorst de 1575, un de la ville de Nimègue (Madaï, n° 5,047) et un de Jean de Hennin, comte de Boussu, comme seigneur de Reckhem, 1556. Ensuite l'obsidionale de Kampen, 1578,

(1) Il est vrai que la mauvaise classification de l'ouvrage de Duby induit beaucoup d'amateurs en erreur, surtout ceux de l'étranger.

de 42 sols. Enfin parmi les médailles nous remarquons en premier lieu le n° 2,095 décrit de la manière suivante : LORANGE. FLEURIRA. G : D. N. P. Un oranger portant cinq fleurs. — *Rev. IVSTICE. MAINTIENDRA.* 1575, un aigle tenant une épée dont la pointe s'avance dans un nuage éclairé par le soleil. Puis celle représentant le prince d'Orange et sa troisième femme, Charlotte de Bourbon. *Van Loon* (1) 240, n° 1; celle sur la prise d'Amsterdam par les troupes prussiennes, en 1787, etc. (2).

C.-P. SERRURE.

(1) Nous citons l'édition hollandaise de Van Loon, comme étant plus généralement entre les mains de ceux qui recueillent les médailles des Pays-Bas.

(2) Pendant que cet article est à l'impression nous apprenons que le pied-fort de Jean IV, duc de Brabant, a été vendu 226 florins et l'écu de René II, de Lorraine, 525 florins. Nous ignorons par qui ces pièces ont été acquises.

